



Saint-Domingue, le 12 septembre 2022

Le Proviseur à tous les Parents

<u>Objet</u>: Présentation et calendrier des Élections au Conseil d'École et au Conseil d'Établissement. Semaine de la démocratie scolaire au Lycée Français de Saint-Domingue du lundi 03 au vendredi 07 octobre 2022.

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'importance du rôle des représentants des parents d'élèves dans les différences instances qui règlent le fonctionnement des établissements scolaires français à l'étranger, je souhaite vous apporter les informations suivantes :

Deux instances régissent le fonctionnement et l'organisation générale du lycée :

1) Le Conseil d'École

Le Conseil d'école concerne uniquement les parents du primaire (de la maternelle au CM2 inclus). Il se réunit une fois par trimestre.

- a) Rôle: C'est un espace de communication et de concertation, pour tout ce qui se rapporte à la pédagogie et à la vie éducative de l'école primaire.
- b) Composition:
 - 15 parents élus, 15 enseignants. Directeur du Primaire qui préside le Conseil.
- c) Candidatures des parents :

Le dépôt des candidatures par les têtes de classe devra se faire avant le mercredi 28 septembre 2022, à 13h00 au Secrétariat du Proviseur. Le format de liste est en pièce jointe du message envoyé.

Les listes comportent au moins deux noms et au plus 30 noms (soit 15 titulaires et 15 suppléants). Les listes doivent être classées dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

Chaque candidat devra avoir signé à côté de son nom pour que la liste soit recevable.

2) Le Conseil d'Établissement

Le Conseil d'Établissement concerne tout l'établissement (de la maternelle à la terminale)

Il se réuni une fois par trimestre après le Conseil d'École.





a) <u>Rôle :</u>

C'est un espace de communication, de concertation et de décision, pour tout ce qui se rapporte à la pédagogie et à la vie éducative de l'établissement.

Le Conseil de Discipline est issu du Conseil d'Établissement.

b) Composition

L'administration : 5 membres dont le Proviseur qui préside l'instance.

Les personnels : 1 personnel administratif et de service, 4 enseignants.

Les parents et les élèves : 2 élèves élus, 3 parents élus, primaire et secondaire.

c) Candidatures des parents

Le dépôt des candidatures devra se faire pour le mercredi 28 septembre 2022 à 13h00 au Secrétariat du Proviseur sous forme d'une liste d'au moins 2 noms et d'au plus 6 noms (soit 3 titulaires et 3 suppléants).

Les parents souhaitant constituer une liste de candidats devront prendre le modèle en pièce jointe de ce message.

Afin que les listes soient recevables, il doit y figurer des parents du primaire et du secondaire. Chaque candidat devra y apposer sa signature.

Elections:

Le matériel de vote vous sera remis à partir du vendredi 30 septembre 2022.

Les votations seront ouvertes du 03 au 07 octobre 2022.

Le Scrutin aura lieu le vendredi 07 octobre 2022.

Votre participation à ces élections, en tant qu'électeurs et/ou que candidats montre l'intérêt porté au bon fonctionnement de la démocratie scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information complémentaire.

Bien cordialement,

Laurent CASAÑAS Le Proviseur